

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT	Page 03.
- CARTE D'IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION	
LES PARTENAIRES	Page 05.
INTRODUCTION	Page 07.
- L'ACCUEIL INCLUSIF	
- L'ÉDUCATION POPULAIRE	
LA POSTURE ÉDUCATIVE	Page 10.
LES OUTILS PRINCIPAUX	Page 12.
- LE BÂTIMENT	
- LES SANITAIRES	
- LE VÉHICULE	
- LES EXTÉRIEURS	
- LES DÉPENDANCES	
LES PROJETS	Page 15.
ACCUEIL DES ENFANTS AUX BESOINS SPÉCIFIQUES	Page 16.
DÉROULMENET D'UNE JOURNÉE TYPE	Page 18.
PRÉCISIONS CONCERNANT :	Page 20.
- L'ACCUEIL DU MATIN	
- LES ACTIVITÉS	
- LE REPAS	
- LE GOÛTER	
LE PERSONNEL	Page 22.
ORGANISATION IDÉALE	Page 23.
DE L'IMPORTANCE DES RÈGLES	Page 24.
UN ACCUEIL AVEC DES RÈGLES	
LES RÈGLES DE VIE	Page 25.
LA SALLE ZEN	Page 26.
LES PARTENAIRES TERRITORIAUX	Page 27.

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Coordonnées

Le Siège de l'Association

✉ CLEF-CHANTEMERLE

616, chemin de Chantemerle

73000 CHAMBÉRY

☎ 04 79 85 37 77

@ Direction.clefchantemerle@gmail.com

Secretariat.clef@gmail.com

Coordo.peda.clef@gmail.com

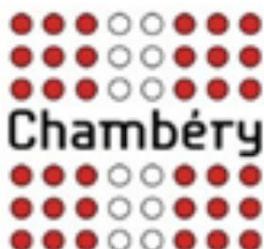
Coordo.evs.clef@gmail.com

🌐 <https://www.maison-de-lenfance-chantemerle.net>

Carte d'Identité de l'association

Année de création	Janvier 2005
Statut Juridique	Association Loi 1901
1er Agrément EVS	Janvier 2022 (préfiguration 2021)
Présidence	Sandra KADRI
Bénévoles	15 administrateurs (plus 2 membres de droit : Ville de Chambéry et la CAF de Savoie)
Salariés	5 salariés permanents, soit 4,6 ETP 10 à 15 vacataires
Moyens immobiliers, matériels	Un bâtiment principal – siège social Un véhicule 9 places La bibliothèque du Piochet Salle partagée avec le Club des Aînés de Bruyères La salle Mikado – Plaine des Cèdres Conventions de mise à disposition de l'élémentaire de Chantemerle, en période hors temps scolaire
Agréments	EVS, ALSH
Fédération	Fédération des Œuvres Laïques

LES PARTENAIRES POUR LE FINANCEMENT



POUR LES HABILITATIONS



INTRODUCTION

L'ALSH se veut être un accueil de loisirs totalement **inclusif** et porté par les valeurs de **Éducation Populaire**.

L'ACCUEIL INCLUSIF

Il repose sur des valeurs fondamentales qui visent à créer un environnement accueillant, respectueux et accessible à tous, quelles que soient les différences.

Voici quelques-unes des valeurs clés de l'accueil inclusif :

Respect de la diversité : Reconnaître, apprécier et respecter la diversité des individus, incluant leurs origines, leurs cultures, leurs croyances, leurs capacités et leurs caractéristiques personnelles.

Équité : Assurer un traitement équitable pour tous, en reconnaissant et en répondant aux besoins individuels de manière juste, sans discrimination.

Accessibilité : Garantir que tous les individus, quels que soient leurs besoins spécifiques, puissent accéder facilement aux services, aux espaces et aux activités.

Participation active : Encourager la participation active de tous les individus, en valorisant leurs contributions et en favorisant leur implication dans les décisions et les activités.

Empathie : Cultiver un environnement où l'empathie et la compréhension sont encouragées, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins et aux expériences variés.

Collaboration : Favoriser la collaboration entre les individus, les familles, les professionnels et les communautés pour créer un réseau de soutien inclusif.

Adaptabilité : Être prêt à ajuster les pratiques, les politiques et les environnements pour répondre aux besoins changeants et variés des individus.

Communication inclusive : Favoriser une communication ouverte et inclusive en utilisant des moyens adaptés pour garantir que l'information soit accessible à tous.

Autodétermination : Respecter le droit des individus à prendre des décisions autonomes sur leur vie et à exercer un certain contrôle sur leur environnement.

Éducation et sensibilisation : Promouvoir la sensibilisation et l'éducation autour des questions d'inclusion, en favorisant la compréhension mutuelle et en réduisant les stéréotypes et les préjugés.

Ces valeurs sous-tendent les pratiques et les politiques visant à créer des environnements accueillants, inclusifs et respectueux, que ce soit dans le domaine de l'éducation, des services sociaux, des entreprises ou d'autres contextes

L'ÉDUCATION POPULAIRE

Elle repose sur un ensemble de valeurs qui visent à favoriser l'accès à l'éducation, à la culture et à la citoyenneté pour tous, indépendamment des origines sociales, du statut économique ou de l'éducation formelle.

Voici quelques-unes ses valeurs clés de l'Éducation Populaire :

Égalité : Promouvoir l'égalité des chances en offrant un accès équitable à l'éducation, à la culture et à la participation citoyenne.

Citoyenneté : Encourager la participation active des citoyens à la vie démocratique et civique, en favorisant le dialogue, la prise de décision collective et l'engagement social.

Émancipation : Favoriser le développement des individus en tant que citoyens libres et responsables, en les encourageant à développer leur pensée critique et à prendre des initiatives.

Autonomie : Promouvoir l'autonomie individuelle et collective en offrant des opportunités d'apprentissage et de prise de décision autonome.

Accessibilité : Assurer l'accessibilité physique et financière des activités éducatives et culturelles, en particulier pour les personnes défavorisées ou marginalisées.

Participation active : Encourager la participation active des apprenants, en reconnaissant et en valorisant leurs connaissances, expériences et compétences.

Éducation tout au long de la vie : Promouvoir l'idée que l'éducation ne se limite pas à une période spécifique de la vie, mais qu'elle peut et devrait être continue tout au long de la vie.

Démocratie culturelle : Reconnaître et valoriser la diversité culturelle, en encourageant la co-création et la diffusion des connaissances par le biais d'approches participatives.

Solidarité : Encourager la solidarité entre les individus et les communautés, en favorisant la coopération et le partage des ressources.

Laïcité : Respecter le principe de laïcité, c'est-à-dire la séparation des institutions publiques et des institutions religieuses, pour assurer la neutralité dans l'éducation.

Ces valeurs contribuent à définir l'approche de l'éducation populaire et guident les actions des organisations et des initiatives qui s'inscrivent dans ce cadre

LA POSTURE ÉDUCATIVE

Tous les enfants ont leur place au sein du dispositif d'accueil de l'association, quelque soit leur niveau, leurs besoins ou leurs capacités. Ce sont des personnes à part entière et sont au cœur du dispositif éducatif.

Ce Projet Pédagogique respecte tous les besoins des enfants sans aucune discrimination et en lien avec leurs tranches d'âges.

L'Équipe d'Animation s'attache à être :

Disponible,
A l'écoute,
Compréhensive,
Bienveillante,
Ouverte,
Patiente.

Elle veille à :

L'hygiène,
La sécurité,
Au Vivre ensemble,
Au partage.

Le but étant que les enfants puissent accéder à :

L'autonomie,
Et la confiance en soi,

Pour devenir des acteurs :

Responsables,
Curieux,
Et citoyens.

De manière générale, il est proposé des activités basées sur la solidarité favorisant un climat convivial au sein des groupes et développant les notions d'échange, de partage et de rencontre.

Des actions sont mises en place à travers des temps forts pour :

- Développer l'ouverture aux autres,
- Être acteur au quotidien,
- Créer une unité de groupe,
- Faciliter l'apprentissage du partage (donner ↔ recevoir).

Les domaines d'activités :

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant, l'ALSH propose des activités variées et dans différents domaines :

- Le jeu sous ses formes les plus variées,
- Les activités d'expression manuelles, artistiques, plastiques,
- Les activités de découvertes culturelles (sorties, musée, cinéma, théâtre, découverte milieu urbain, ...),
- Les activités physiques et sportives,
- La lecture, les contes,
- Les rencontres,
- ...etc.

LES OUTILS PRINCIPAUX

Le bâtiment :

Le bâtiment de l'ALSH est situé au cœur d'un parc privatif, au sein du quartier de Chantemerle à Chambéry.

Il s'agit d'un petit bâtiment, simple et fonctionnel. Il se divise en deux grandes parties symétriques.

L'accès se fait par un couloir d'accueil, où est situé le bureau vitré de la direction, permettant l'accueil du public. Il s'agit aussi de l'espace administratif et financier.

A droite du bâtiment, c'est la salle des Colibris (groupe des 3/5 ans). Elle est composée d'un espace de détente, d'un espace dédié aux activités et d'une mezzanine, et bénéficie d'une validation aux normes de la PMI. Le côté détente est équipé de fauteuils, de livres et de jeux. Cet espace sert aussi de garderie pour l'ensemble des groupes, le matin (de 7h30 à 8h30) et en fin de journée (de 18h00 à 18h15).

Le côté activités sert aux préparations de jeux et aux activités manuelles. Les deux espaces peuvent être séparés par une cloison amovible selon les besoins. La mezzanine est l'espace sieste pour les moins de 6 ans. Elle sert aussi de « salle zen³» et de salle de projection, pour tous les groupes, lorsqu'un film est programmé.

A gauche du bâtiment, c'est la salle des Éperviers (6/9 ans). Dans cette salle nous retrouvons la même base que sur l'autre aile du bâtiment. Un espace détente, un espace d'activités et une mezzanine.

Pour les deux premiers, les fonctions sont les mêmes. En revanche, la mezzanine sert aussi de lieu de détente, de ludothèque pour le groupe et d'accueil pour les Aigles (10/14 ans).

Les deux groupes ont un accès direct de leur salle, vers l'extérieur, dans le parc. Du côté des Colibris, des jeux aux normes sont accessibles.

Le bâtiment est équipé d'une cuisine pédagogique, permettant de mettre en place des activités culinaires. Toutefois, les activités de préparation culinaires s'opèrent dans les salles respectives des enfants. Les temps liés aux cuissons sont assurés par les animateurs, et l'accès à la cuisine n'est pas autorisé aux enfants.

L'espace pédagogique se situe à l'étage au milieu du bâtiment, entre les deux mezzanines. Il s'agit de l'espace où une partie du matériel pédagogique est rangé, mais aussi du lieu où se trouve le bureau des animateurs qui fait aussi office de

salle du personnel. Cette pièce bénéficie d'un accès direct à un balcon, qui sert également de lieu de pause pour les salariés.

Bon nombre de placards muraux existent dans le bâtiment et servent au rangement du matériel, des produits d'entretien, des produits alimentaires, et des archives.

Les sanitaires :

Les sanitaires sont adaptés aux moins de 6 ans et sont agrémentés d'une douche. Pour les enfants plus grands, il y a des toilettes séparées par genre. Et pour le personnel un autre cabinet de toilettes qui bénéficie de la norme handicap sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le véhicule :

Un véhicule de type 9 places est mis à disposition par la Ville de Chambéry. Son usage et son entretien sont à la charge de l'Association.

Il convient d'en prendre soin.

Les extérieurs :

Le Centre de loisirs est situé au cœur d'un parc privé entièrement clôturé. Cette disposition est un avantage s'agissant de la sécurité et la surveillance des enfants. Au sein du parc, la Maison de l'Enfance de Chantemerle accueille les Faucons de Savoie, qui gère le parc aux Rapaces. Ce parc animalier est un atout pour les enfants accueillis, car en contrepartie de l'hébergement des volières, les enfants bénéficient d'activités de découverte et de sensibilisation à la nature par le biais d'animations avec les rapaces.

A proximité, la Maison de l'Enfance jouxte une forêt qui est un avantage pour bon nombre de jeux organisés par les animateurs.

Non loin du site, le parc des Cèdres est un lieu tout à fait adapté aux activités sportives de plein air et aux jeux collectifs. Un espace goudronné avec des panneaux de baskets, 2 terrains de foot en herbe, un terrain de pétanque et une table de pique-nique (un projet d'aménagement du site est en cours, avec la participation des habitants, pour un city-stade, un work-out, des espaces de pique-niques, une voie carrossable ...).

Les dépendances :

En complément du bâtiment principal de l'ALSH, l'Association CLEF bénéficie de dépendances extérieures riches.

La mairie met à disposition de l'association la salle Mikado, située au parc des cèdres, qui peut être utilisée par les groupes d'enfants et permet d'avoir accès aux sanitaires et à l'eau.

Au cœur du quartier du Piochet, se trouve la Bibliothèque Associative du Piochet, dont l'Association est gestionnaire. Elle permet de mettre en place des activités autour du livre, des contes, du spectacle pour enfant. Des bénévoles, membres de l'association, assurent l'ouverture régulière pour le prêt de livres.

Toujours au cœur du quartier, attenant à la bibliothèque, l'association propose un espace numérique, qui peut aussi permettre de mettre en place des activités autour de ce média et outil.

Hors temps scolaire (mercredis et vacances), grâce à une convention signée entre la Ville de Chambéry et l'Association, l'école primaire de Chantemerle est accessible aux activités, par l'accès au préau (qui fait office de gymnase), à la cour, aux sanitaires et au restaurant scolaire. L'entretien du lieu est à la charge de l'utilisateur.

Aussi, pour le temps du repas, la pause méridienne se fait dans le réfectoire. Un agent de service est mis à disposition par la Ville de Chambéry. L'ALSH est dépendante du choix du prestataire pour les repas. C'est la ville de Chambéry qui détermine celui-ci.

Afin de stocker le matériel le plus encombrant (skis, vélos, matériel de camping, matériel pour le carnaval ...), une grande cave, le sous-sol du bâtiment des Trolles situé au Piochet est mis à disposition de l'Association par Cristal habitat, organisme de logement de la Ville de Chambéry.

LES PROJETS

La Maison de l'Enfance de Chantemerle, dans le cadre du Collectif des Maisons de l'Enfance de Chambéry, participe aux différents projets du territoire en direction des enfants de l'agglomération.

L'ALSH s'inscrit durablement, et tant que ces projets seront soutenus dans :

- LA SAISON CULTURELLE
- LE CLAS
- L'USEP Savoie
- LES CARNAVALS DE CHAMBÉRY et CHAMBÉRY LE HAUT
- INCLUSION et INADAPTATION
- LIRE ENSEMBLE / PRE
- PROGRAMMATION CINÉ-PLUS
- RENCONTRES SPORTIVES, STAGE d'ATHLÉTISME

En outre, l'Association est ouverte à toute collaboration avec l'ensemble des Associations et acteurs du bassin Chambérien dans des actions à destination des enfants, des familles et des habitants.

ACCUEIL DES ENFANTS AUX BESOINS SPÉCIFIQUES

Depuis, 2012, l'association CLEF est inscrite dans le projet inclusif partagé par les 4 Maisons de l'Enfance des Hauts-de-Chambéry. Cette mutualisation permet de mettre en place des moyens communs et de trouver une résonance auprès de nos principaux financeurs que sont la Ville de Chambéry et la CAF.

Ainsi, nous bénéficions de la présence de 2 psychologues pour améliorer la qualité de l'accueil en milieu ordinaire, pour des enfants ayant des besoins spécifiques. Leurs présences s'organisent comme suit :

- L'une est en charge d'assurer des temps *d'Analyse de la Pratique Professionnelle* auprès des équipes d'animation. Ce temps permet aux animateurs.trices de remonter leurs difficultés face à des situations particulières de terrain. Elle propose aussi des supervisions, pour les permanents, afin d'améliorer ou réguler des situations inhérentes aux relations interpersonnelles et interprofessionnelles.
- La deuxième, est plutôt dédiée au terrain. Elle peut être présente pour des temps d'observation avec les enfants. Elle participe aux rencontres avec les familles et apporte son expertise pour élaborer avec l'équipe les conditions d'accueil des enfants qui nécessitent des accueils spécifiques.

L'association s'appuie sur l'article 7 de la Convention des Droits des Personnes Handicapées signée et ratifiée par l'État en 2010, qui précise :

« Les États prennent toutes mesures, la pleine jouissance de tous les droits humains [...] leur intérêt est primordial »

L'ALSH s'engage, ainsi à accueillir, dans les meilleures conditions, les enfants aux besoins spécifiques en mettant en place :

- Une rencontre au préalable avec les familles, accompagnée par une psychologue.
- Pour convenir d'un protocole adapté selon les difficultés de l'enfant.
- Un animateur supplémentaire selon les besoins et les possibilités.

La question du répit est un enjeu national, **la Loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société a instauré un droit au répit pour les proches aidants. Tout aidant peut demander, pour leur proche, un soutien et une place en établissement, en accueil de jour, en séjour de vacances, etc.**

Avant cette question du répit, la **Loi 2005-102 du 11 février 2005** convoque les services de l'État, par sa dimension inclusive à ce que **toute personne handicapée ait droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de la citoyenneté.**

DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE (Vacances et mercredis)

07h30-08h30 : L'ACCUEIL DU MATIN (garderie)

Ouverture et accueil des enfants côté Colibris (3/5ans)

Un.e salarié.e permanent ouvre l'établissement (cf, voir note de service numéro : ME-CLEF-00007), se charge d'accueillir avec le sourire et dans la bonne humeur les familles, répond au téléphone, pointe les présences (tablette et fiche de présence)

Un ou deux animateur.trices (selon le nombre) accueille.nt les enfants dans le calme autour de lecture, coloriage, dessin, petits jeux calmes...). Lorsqu'ils sont nombreux (plus de 20 enfants), un animateur récupère les plus de 6 ans pour continuer la garderie dans la salle des Éperviers

08h30 : ARRIVÉE DE TOUS LES ANIMATEURS

Accueil au sein des groupes d'âge

Rangement de la garderie (l'animateur de garderie en est responsable)

Mise en place des activités concertées en équipe, en lien avec la coordinatrice pédagogique

09h00/09h30-11h30 : TEMPS D'ACTIVITÉ.S

Lancement de l'Activité

Redistribution des fiches de présence

L'activité doit être prête avant qu'elle ne commence

Les enfants sont informés du déroulement de l'activité, des règles qui s'y rapportent et un exemple de ce qui doit être produit est présenté, dans le cas d'une activité manuelle (les animateurs doivent avoir expérimenté l'activité avant de la proposer)

Rangement de l'activité avec les enfants

Retour au calme

11h45 : PRÉPARATION POUR LA CANTINE

Passage aux toilettes

Lavage des mains

Vérifier les affaires des enfants

Penser à la liste de cantine

11h55 : DÉPART POUR LA CANTINE

Les animateurs partent avec la liste des enfants prévus à la cantine (dessus est mentionné le régime de chaque enfant)

Les encadrants se répartissent correctement dans le réfectoire (à table avec les enfants et de manière proportionné tout en ayant une vue sur l'ensemble du réfectoire)

Les Colibris et certains Éperviers doivent être accompagnés aux toilettes

Pour les carafes d'eau, les enfants doivent aussi être accompagnés, ou ce sont les animateurs qui se chargent de les remplir

Fin de repas : temps calme

Un animateur récupère et jette la poubelle à la fin du service

13h00 : RETOUR A LA MAISON DE L'ENFANCE

Les animateurs de cantine peuvent faire une pause de 15 min à tour de rôle entre 13h30 et 14h00

Temps calme, sieste pour les Colibris qui ont besoin de dormir, jusqu'à 14h30 Temps calme pour les Éperviers et les Aigles (les animateurs proposent une activité calme)

13h30-14h00 : ACCUEIL AU SEIN DU GROUPE

Idem que le matin

14h00-16h30 (environ) : TEMPS D'ACTIVITÉ.S

Idem que le matin

16h00-16h30 (environ) : GOÛTER**17h00-18h00 : TEMPS OUVERT**

Les animateurs continuent de proposer des activités récréatives

Possibilité de petits jeux

Temps calmes

Rangement des salles, et du matériel

Accueil des parents (1 seul animateur pour faire le retour du déroulement de la journée auprès des parents)

18h00-18h15 : GARDERIE DU SOIR

Un animateur reste avec les derniers enfants

Durant les vacances :

Les autres animateurs font un point sur le déroulement en équipe de coordination

Réunion d'équipe chaque jeudi à partir de 18h00 jusqu'à 19h30 max

PRÉCISIONS CONCERNANT L'ACCUEIL DU MATIN

Il s'agit d'un temps calme où les enfants sont accueillis dans une ambiance feutrée et au sein de laquelle ils peuvent démarrer leur journée de façon progressive en termes de rythme. Nous avons conscience que les semaines des enfants sont chargées, qu'ils se lèvent souvent tôt et sont beaucoup sollicités. Ainsi, les mercredis et les vacances, cette première heure au Centre de Loisirs est une heure de détente. L'animateur en charge du temps de garderie assure les conditions de ce temps calme, seul ou à deux, selon le nombre d'enfants prévus.

LES ACTIVITÉS

Les activités sont un puissant facteur pour le développement de l'individu. C'est par l'action que les enfants vont se construire et apprendre à maîtriser leur environnement et leurs compétences.

A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, nous mettons en place des activités afin de répondre aux mieux aux besoins des enfants, avec une visée éducative forte.

Le temps de l'action est accompagné d'une pédagogie par une information, un enseignement, une sensibilisation et de la découverte.

Les activités sont organisées en prenant en compte la courbe d'intensité du rythme de l'enfant.

Le matériel, le décor, l'organisation sont préparés en amont des activités. Dans la mesure du possible, les enfants sont consultés et partie-prenantes des activités proposées, selon leur âge et leur degré de compréhension, de compétence et de l'intérêt pédagogique. La participation à l'élaboration et la conception des activités, participent à l'autodétermination, en offrant du pouvoir d'agir, qui sont des notions fortes de l'Éducation Populaire.

LE REPAS

Il réunit les enfants inscrits au restaurant scolaire.

Le repas est un moment convivial, de calme et de détente.

Le temps du repas est aussi un temps d'apprentissage où l'on :

- Respecte les autres,
- Se nourrit correctement,
- Respecte la nourriture,
- Respecte les personnes qui travaillent,
- Apprend à se servir et à partager.

Les enfants sont invités à goûter tous les plats, sans jamais être forcés.

LE GOÛTER

Il s'agit du temps de pause dans l'après-midi, il réunit les enfants et animateurs dans un climat convivial, autour d'une collation.

Il permet le lien entre le temps d'activités précédent et la fin de la journée. Pendant le goûter ou après les animateurs échangent avec les enfants sur le déroulement de la journée, en évaluent les moments clés, instaurent une relation de groupe et un climat propice au dialogue.

LE PERSONNEL

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration constitué de 15 membres maximum⁴.

Le gérant de l'Association est le Directeur, ses délégations sont confiées par les membres élus du Conseil d'Administration, le Bureau, et il est sous l'autorité du Président. Ses missions prioritaires sont : la gestion administrative, la gestion financière, les ressources humaines, la conduite de projet et le développement de l'Association.

Sur le terrain, le responsable pédagogique est la Coordinatrice Pédagogique. Ses délégations lui sont confiées par le Directeur. Elle est en charge de la gestion organisationnelle et opérationnelle de l'équipe d'animation. Elle veille à la qualité des activités proposées en adéquation avec le Projet Associatif et le Projet Éducatif. Elle est le premier interlocuteur des familles. Elle veille au bon déroulement de l'accueil des enfants. Elle participe à la communication pour ce qui concerne toutes les activités de l'association.

Sous l'autorité de la Coordinatrice Pédagogique, il y a les animateurs permanents et les animateurs vacataires.

- Les uns assurent la continuité de l'encadrement des enfants toute l'année, de la mise en œuvre des projets, de la préparation des programmes et de leur mise en place.
- Les autres assurent l'encadrement des activités, de la préparation au rangement.

Des stagiaires sont présents toute l'année, selon leur cursus. Ils sont encadrés par les animateurs permanents, la coordinatrice pédagogique ou le directeur. Pour l'accueil des familles, l'organisation des réservations et des inscriptions, une assistante administrative est en poste. Elle est sous l'autorité du directeur de l'association.

Un agent de service polyvalent est présent 24h par semaine. Il assure l'entretien des locaux (hygiène et sécurité), participe à la préparation des activités et encadre les temps périscolaires du soir.

Pour soutenir l'équipe d'animation dans son travail et l'accompagnement des enfants, deux psychologues interviennent pour une analyse des pratiques professionnelles, pour rencontrer les enfants et/ou les familles au sein du collectif, et ponctuellement, elles proposent des journées de formation sur des thématiques communes aux 4 Maisons de l'Enfance des Hauts-de-Chambéry.

Pour l'ensemble des actions menées dans le cadre de l'ALSH, les bénévoles peuvent être présents et apporter leur contribution selon leurs disponibilités, leurs compétences et leurs envies.

ORGANISATION IDÉALE

Pour un fonctionnement de qualité et un encadrement optimisé l'ALSH a besoin de se doter de la manière suivante lors des temps d'accueil

DIRECTEUR

COORDINATRICE PÉDAGOGIQUE

COLIBRIS (3/5 ans)	ÉPERVIERS (6/9 ans)	AIGLES (10/14 ans)
1 animateur permanent BAFA 3 vacataires dont au moins 2 BAFA	1 animateur permanent BAFA 2 vacataires dont au moins 1 BAFA	1 animateur permanent BAFA 1 Vacataire

**BAFA ou équivalence pour tous les postes mentionnées*

DE L'IMPORTANCE DES RÈGLES

Les Règles de Vie sont un ensemble de règles co-rédigées avec les enfants et les animateurs du Centre de Loisirs. Le but est de permettre à chacun de vivre sereinement sa journée d'accueil, dans le respect, la bienveillance et la bonne humeur.

La philosophie de l'Association est d'aborder l'éducation des enfants de manière positive.

PAS DE PUNITION, QUE DES SOLUTIONS

Cet adage est un postulat qui implique la nécessité, lorsqu'un enfant sort du cadre défini, de trouver avec lui et par le dialogue, une issue satisfaisante à une situation problématique.

Pour les plus petits, et ceux qui n'ont pas accès à la lecture, une version des règles de vie avec des pictogrammes leur est proposées.

UN ACCUEIL AVEC DES RÈGLES

Les règles de vie dans un accueil de loisirs pour enfants servent à créer un cadre sécurisé, respectueux et stimulant où les enfants peuvent s'épanouir, apprendre et interagir positivement les uns avec les autres. Elles constituent un élément essentiel pour une expérience enrichissante et éducative au sein de ces structures.

Création d'un Environnement Sécurisé : Les règles de vie établissent des normes de sécurité pour garantir le bien-être physique et émotionnel des enfants. Elles les aident à comprendre les limites et à éviter les comportements risqués.

Éducation aux Normes Sociales : Elles enseignent les normes sociales et les valeurs telles que le respect, la coopération, le partage et la responsabilité. Ces règles aident les enfants à développer des compétences sociales essentielles pour la vie en société.

Prévention des Conflits : En établissant des attentes claires quant au comportement et à l'interaction entre les enfants, les règles de vie visent à prévenir les conflits et les comportements inappropriés.

Favorisation du Bien-être Émotionnel : Elles contribuent au bien-être émotionnel en créant un environnement prévisible et structuré, permettant aux enfants de se sentir en sécurité et en confiance.

Encouragement de la Participation Active : Les règles de vie encouragent la participation active des enfants aux activités, favorisant ainsi leur engagement dans les apprentissages et les interactions sociales.

Responsabilisation et Autonomie : Elles encouragent les enfants à assumer la responsabilité de leurs actions et à développer leur autonomie en respectant les règles établies.

Facilitation du Travail des animateurs : Les règles de vie aident les animateurs à encadrer les activités en fournissant un cadre clair pour la gestion du groupe et la résolution de conflits éventuels.

LES RÈGLES DE VIE

Respecter les autres : Nous nous engageons à respecter chaque enfant, les animateurs et les autres membres du groupe. Nous écoutons et respectons les idées et les opinions de chacun.

Sécurité d'abord : La sécurité est primordiale. Nous suivons les consignes de sécurité données par les animateurs et prenons soin du matériel et des installations.

Partager et collaborer : Nous encourageons le partage, la coopération et l'entraide entre tous les enfants. Nous jouons ensemble et participons aux activités de groupe de manière positive.

Respecter le matériel et l'environnement : Nous prenons soin du matériel et de l'environnement. Nous rangeons après les activités et respectons les espaces communs.

Comportement approprié : Nous adoptons un comportement adapté et respectueux envers les autres et l'environnement. Nous évitons les comportements agressifs, les insultes et le harcèlement.

Participation active : Nous participons activement aux activités proposées, dans le respect des règles établies par les animateurs.

Communication positive : Nous utilisons un langage respectueux et encourageant envers les autres, en évitant les propos blessants ou irrespectueux.

Responsabilité individuelle : Chaque enfant est responsable de ses affaires personnelles et de ses actions. Nous assumons les conséquences de nos actes.

Plaisir et bonne humeur : Nous venons à l'accueil de loisirs pour nous amuser, partager de bons moments et profiter des activités proposées.

Signaler les problèmes : En cas de souci, de problème ou de malaise, nous en parlons à un animateur de confiance pour trouver une solution ensemble.

LA SALLE ZEN

Pour les enfants ayant besoin d'un temps de recul avec le collectif, pour des raisons diverses et variées (énervement, stress, mal-être...), un espace dédié est prévu : la Salle Zen.

Ce lieu est inspiré des travaux Snoezelen.

Le Snoezelen, basé sur les concepts de stimulation sensorielle et de relaxation, crée des environnements contrôlés et sécurisants pour favoriser le bien-être et la stimulation des sens. En utilisant des éléments visuels, auditifs, olfactifs et tactiles, cette approche vise à apaiser, à stimuler ou à détendre les individus, en particulier ceux avec des besoins spécifiques ou des troubles sensoriels, offrant ainsi une expérience multisensorielle personnalisée pour favoriser la relaxation, la communication et le développement sensoriel.

Son utilisation est la suivante :

Règlement de l'utilisation de la Salle Zen

- Un enfant doit TOUJOURS être accompagné par un encadrant
- Un seul enfant à la fois dans la Salle Zen
- La durée maximale d'utilisation est de 20 minutes, si l'enfant ne semble pas apaisé au-delà de ce délai, 10 minutes de plus sont envisageables
- L'enfant peut fouiller dans la malle et se saisir de son contenu sous la surveillance de l'encadrant
- L'enfant peut utiliser la Salle Zen plusieurs fois dans la journée
- Les personnels peuvent aussi utiliser la Salle Zen pour leur temps de pause, leur besoin de souffler...
- L'utilisation du diffuseur d'huiles essentielles ne doit pas excéder 5 minutes
- Penser à débrancher les appareils électriques et éteindre les LEDS avant de quitter la Salle Zen
- Prévenir le référent de la Salle Zen s'il manque du matériel ou si du matériel est détérioré
- Ranger la Salle Zen avec l'enfant après chaque utilisation

LES PARTENAIRES TERRITORIAUX

Les Maisons de l'Enfance du Territoire
Les Centres Sociaux
La MJC
Les Faucons de Savoie
Le Club des Aînés des Bruyères
L'USEP
L'AFEV
Le PRE
L'IREPS
Le CREFE
Les Bibliothèques Municipales
La Ludothèque
Les Écoles de proximité
Le Ciné +
Le Musée des Beaux-Arts de Chambéry
La Cité des Arts
La Base - Tiers Lieux - Malraux
La Mairie de Quartier
Le Chambéry Savoie Hand-ball - Team Chambé
Posse 33
La Dynamo
Fête le Mur